

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 26 février 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – X. DUQUESNE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. MAYEUX – C. AUDEGOND – J.N. MENAGE – M. REBOUT – J.C. DERUE – E. BURDIAC – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – A. PREVOST – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. P. BLONDEL
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. T. ROUCOU

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE
M. C. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE
M. J.C. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : Environnement - SEM Energies Hauts-de-France – Entrée de la SEM au capital des sociétés de projets Athies-Samoussy Solar et SPES du Cambrésis 2.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que l'intercommunalité est actionnaire de la SEM Energies Hauts-de-France qui a vocation à se positionner sur des projets valorisant les énergies renouvelables.

Monsieur le Président fait état des engagements pris par le Comité Technique d'Engagement de la SEM Energies Hauts-de-France qui a étudié et donné un avis favorable le 5 décembre 2018 sur l'entrée de la SEM au capital social de la société Athies-Samoussy Solar PV4 SAS et Athies-Samoussy Solar PV5 SAS (Holding Krypton 2) pour une prise de participation au Capital de ses sociétés pour un montant de 500 000 € dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque d'Athies-sous-Laon et Samoussy (02), et de la Société SPES du Cambrésis 2 pour une prise de participation en Capital pour un montant de 500 000 € dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque (Phase 2) de Nierngies (59).

Monsieur le Président rappelle que ces prises de capital requièrent, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord préalable et express des collectivités territoriales et/ou EPCI actionnaires de la SEM et disposant d'un siège au conseil d'administration.

Pour permettre au conseil d'Administration de la SEM Energies Hauts-de-France de venir clôturer le processus de validation d'entrée au capital de ces deux sociétés de projet, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'entrée de la SEM Energies Hauts-de-France au capital de deux sociétés de projets Athies-Samoussy Solar et SPES du Cambrésis 2.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 7 mars 2019 et transmission
en Préfecture le 7 mars 2019.

Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/03/2019